L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 DECEMBRE 1857.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE. E. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARRY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 24 DECEMBRE.

☞ L'extrême abondance des annonces nous force de renvoyer à la deuxième page le Feuilleton.

Ventes à l'encan de ce jour.

PAR N. VOINAY—Belle collection de statues, vases, groupes, tazzas, etc. en marbre d'Italie et en albâtre. Importation du signor B. Pandiani.
—PAR R. B. STORR—Rasoirs et malaga.
PAR H. PETGRACO, BYRNE & Co—Soieries, indiennes marchandises d'hiver et chaussures.
PAR L. A. LEVY JR—Services à thé et objets de toilette en porcelaine, articles en plaqué, objets de fantaisie pour étrennes.
☞ Pour les détails, voir nos annonces.

Nouvelle-Orléans.

Il règne en apparence une grande activité dans le commerce de détail de la Nouvelle-Orléans, mais le mouvement n'est malheureusement qu'à la surface. On achète beaucoup à la fin de décembre; les étrennes seules causent un grand déplacement d'argent; les fêtes, les concerts, les spectacles entraînent aussi à d'inévitables dépenses. C'est ordinairement une bonne saison pour le commerce des nouveautés, des articles de toilette, des modes et des objets de variété.

Cette année, les achats ensemble ont beaucoup moins nombreux si les marchands n'avaient abaissé leurs prix. Malgré cette réduction, considérable dans la plupart des cas, on a moins acheté que de coutume, et quant aux bénéfices des vendeurs on conçoit aisément qu'un escompte de vingt, trente, quarante et même de cinquante pour cent doit les rendre illusoires. Dans certains magasins, on vend au prix coûtant pour obtenir l'argent nécessaire à la liquidation de dettes pressantes. Il s'est déjà fait dans le cours marché des marchandises sèches de grands sacrifices, et il n'est pas probable que l'on puisse d'ici à la fin de l'hiver replacer les prix à leur ancien niveau. La gêne est généralisée et le bon marché seul triomphe de la répugnance que chacun éprouve à se dessaisir du peu d'argent qu'il possède.

Quant au haut commerce, il est placé dans une position encore plus difficile. Les espérances que nous exprimions récemment ne se sont pas encore réalisées. Les banques ont repris leurs opérations d'escompte, mais elles se bornent à un chiffre qui ne leur permet pas de venir en aide à tous ceux qui auraient besoin de leur secours. Cette ligne de conduite leur est évidemment dictée par deux motifs: la prudence d'abord, et ensuite l'avantage qu'elles trouvent à opérer sur le change. Ce dernier genre de transactions est pour elles une source de profits supérieurs à ceux que leur procure l'escompte. Il n'est donc pas surprenant qu'elles limitent leurs prêts et qu'elles demandent une grande extension à leurs opérations de change.

Rien serait autrement si les banques avaient le droit d'élever dans certaines circonstances le taux de l'intérêt. Elles mettraient certainement plus d'empressement à escompter le papier que leur présente le commerce. L'augmentation du gain compensérait les pertes qu'elles pourraient subir et leur permettrait de faire une part plus large aux mauvaises chances. Nous savons bien qu'il serait dangereux d'autoriser les institutions de crédit à fixer elles-mêmes le taux de l'escompte, mais c'est là une question réglementaire dont la législature aurait à s'occuper.

Dans les temps de crise, lorsque l'argent devient rare et que les banques s'appliquent à diminuer leur circulation, les capitalistes élèvent le taux de l'intérêt. Ceux qui prêtaient à dix et douze pour cent par an ne prêtent plus qu'à vingt, vingt-cinq ou trente pour cent. Au mois d'octobre dernier, les meilleures signatures ou étaient refusées ou étaient escomptées à raison de cinq pour cent par mois, soit soixante pour cent par an. Si les banques avaient pu porter le taux de l'escompte à douze ou quinze pour cent, le commerce se serait de préférence adressé à elles et leur donnant d'amples garanties de remboursement. Quoqu'il en soit, c'est une question qui mérite, si nous ne nous trompons, de fixer l'attention de nos chambres.

Celles-ci se réuniront dans quelques semaines. Elles auront une tâche importante à remplir et nous espérons qu'elles seront fidèles à leur mission. Si nos législateurs voulaient oublier qu'ils ont été élus par tel ou tel parti et se rappeler qu'ils représentent tous les citoyens indistinctement, leurs adversaires comme leurs amis politiques, nos lois seraient plus sages et tendraient au bien-être général. Malheureusement le démocrate ne croit être responsable de ses actes qu'aux démocrates, le whig n'attache d'importance qu'à l'opinion des whigs (il en reste quelques uns), tandis que les américains se soucient médiocrement des deux autres camps. Il y aurait autre chose à faire à la législature que de chercher à favoriser un parti au détriment d'un autre; l'intérêt du marchand et du planteur, du producteur et du consommateur, de l'homme d'affaires et de l'industriel, de l'ouvrier et du capitaliste, l'intérêt de tous, en un mot, quelles que soient les convictions politiques de celui-ci ou de celui-là, voilà ce qui devrait avant tout préoccuper nos représentants. Notre législation est loin d'être parfaite; non seulement elle ne fait pas de dépositaires heureux, mais elle encourage des abus scandaleux qui eussent depuis longtemps, si la presse n'avait été là pour les signaler en ce moment, mais nous espérons que la presse, lorsque les chambres seront réunies, les fera sortir de leurs repaires et en demandera énergiquement la suppression.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES PAR L'ABEILLE.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 23.—M. Warren, de l'Arkansas, a présenté un projet de loi qui ordonne le paiement pour demandes sur le compte du Texas. Il a fait un rapport relativement à la convenance d'exclure de la Chambre le délégué de l'Utah, le territoire étant, *moralement et* fait, en rébellion avec le gouvernement des Etats-Unis.—M. Banks pense que le président n'est pas une question de privilège.—M. Boocock a exprimé cette opinion que le Congrès ne peut déclarer qu'un Etat ou territoire est dans des conditions de rébellion *morale*.

NOUVELLES DU KANSAS.

LA CONVENTION CALHOUN.—St Louis.—Le *Democrat* dit que la législature du Kansas a passé un acte pour soumettre au peuple, le 3 janvier, la convention Calhoun, sous trois formes, soit: "Pour la constitution avec l'esclavage;" "Pour la constitution sans l'esclavage;" et "Contre la constitution."

POLL.—D'énergiques mesures ont été adoptées pour la garde des polls.

MISSOURIEN (Missouri).—Le 21 décembre, de ce mois, un nommé Lathan a été assassiné.

JIM LANE.—Les bruits relatifs à la mort du général Jim Lane sont démentis.

VETO DES STATUTS.—Stanton a fait opposition aux projets de loi sur la milice et d'autres sujets discutables.

LE MINISTRE MASON.

New York, 23 décembre.—Le correspondant du *Times* à Washington dit que le président a reçu de M. Mason une lettre par laquelle ce dernier résigne ses fonctions de ministre en France. Il se plaint amèrement de l'inexécution de promesses faites par M. Buchanan.—La lettre est longue et très aigre.

DIVERS.

L'EUROPA — New York, 23.— Le steamship Europa est parti pour Liverpool aujourd'hui lui, avec plus de $2,220,000 en espèces.

MAXIME—New York, même date—Le Savannah était, le 8, à Barbadoes, prenant du charbon.—Le Cyane a quitté le cap d'Haïti le 3, pour Port-au-Prince.

FILIBUSTIERS.

New York, 23.—La barque Alnah, soupçonnée d'être un bâtiment négrier, avait à bord 50 passagers pour le Nicaragua, lesquels on suppose être des filibustiers. La barque a été saisie, sur des instructions du département d'Etat à Washington.

MALLE DE L'EST.

Mobile, 23 décembre.—La malle de l'Est est arrivée, apportant de New York des dates du 17 courant.

RIVIERES ET PASSAGES.

Mobile, 23 décembre.—La rivière est toujours fort haute. Le Bigbee et le Black Warrior sont encore hors de leur lit.

Vicksburg, 23 déc.—Soni passa, descendant le fleuve: à 7 heures, hier soir, le D. G. Taylor, et une heure après l'Iowa.—Ce matin, Pauchault, descendant également: à 6 heures, le Gladiator; à 7 heures le Lewis Milton, à 8 heures, l'Argyle; à 9 le Pacific et l'Alexandre Scott.

THE DAILY NEWS.—C'est le titre d'un journal que vient de fonder M. E. C. WHARTON. Il est on connaît l'esprit d'entreprise et qui a été, à maintes reprises, attaché à la rédaction de plusieurs journaux de la Nouvelle Orléans. L'abonnement au *Daily News* est de *six cents* par semaine, ou cinq piastres par an.

SINKING.—Le bateau à vapeur *Ere No 1*, capitaine Ben Konus, parti de haut de la Rivière-Rouge avec 400 balles de coton pour la Nouvelle-Orléans, a été jeté, samedi dernier, sur le courant, contre un arbre dans le Bayou Black, vis-à-vis de Wardworth's Bluff, et a coulé en moins de cinq minutes. Deux cents balles de coton ont été à sec; le reste du chargement a été recueilli en bon état. Le coton saisi par le bateau pour une partie de valeur, étaient adressés à la Nouvelle-Orléans.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Les journaux de Baton Rouge nous apprennent qu'une tentative d'assassinat a été commise sur la personne du Rév. M. LAVAY, curé catholique de cette dernière ville. Samedi, 19 courant, vers 7 heures et demie du soir, M. Lavay soupait avec le Rév. M. Hubert et M. P. H. Murphy, président de l'Ecole supérieure de St-Joseph. La détonation d'une arme à feu se fit tout-à-coup entendre et une balle arrive avoir effleuré l'épaule du curé vint se loger dans son pelgnet. La misérable assassin qui pour accomplir son crime s'était glissé jusqu'à la porte de la salle où étaient réunis les convives, et qui avait ajusté le tireur de l'autre côté d'une cloison vitrée, s'enfuit après avoir fait feu. La blessure de M. Lavay n'est pas grave, mais l'emportement de la population est à son comble et les autorités aînés que les citoyens font les recherches les plus actives pour découvrir, s'il est possible, l'assassin. Le curé ne peut donner à ces derniers aucun renseignement pour les mettre sur les traces de l'assassin.

KANSAS.—Il a été reçu à St-Louis des avis de Lecompton jusqu'au 16 courant. La législature territoriale n'a encore prix aucune mesure pour réglementer le scrutin, qui doit avoir lieu le 21 de ce mois, et dont l'objet est la ratification de la constitution décrétée par la convention de Lecompton, avec ou sans l'article qui autorise l'esclavage.—Les droits des candidats fressoliers du comté de Leavenworth ont été reconnus valides par la chambre, qui a admis ces derniers dans son sein comme représentans et a repoussé les candidats démocrates.—La convention démocratique s'est réunie à Lecompton pour désigner des candidats. John Calhoun, nommé par acclamation pour le poste de gouverneur, a déclaré qu'il lui serait impossible de l'accepter. et M. Frank Marshall a été alors nommé à sa place. La candidature pour la place de lieutenant-gouverneur a été décernée à M. W. G. Mathias.

CHRONIQUE LOCALE.

LES COURS DE DIFFRIT.—A la Cinquième Cour, le juge Eggleston a rendu un décret important dans l'affaire Daniel Edwards contre la Cabanne. Le demandeur avait expédié pour New-York, par ce steamship, trente paquets de tuyaux en fer du 1020 1/2 pieds parent avariés par l'eau. La marchandise fut examinée par le gardien du port, condamnée et vendue vingt-cinq piastres. M. Edwards réclamait la somme perdue; les défendeurs répondaient par un bien général.

Il s'agissait de savoir si les tuyaux avaient été arrimés de manière à les mettre à l'abri de l'eau et à décharger de toute responsabilité les propriétaires du steamship.

Le tribunal a décidé que c'était aux défendeurs à prouver que les tuyaux avaient été bien arrimés: que ce n'était pas à l'expéditeur à établir le contraire après avoir prouvé les dommages.—MM. Durand et Horner représentaient le demandeur.

Devant la Troisième Cour, Wm J. Brice a été déclaré coupable de larcin mais recommandé à la clémence du juge.—La veuve de district a présenté un nolle prosqui en faveur de Joseph McGraw, accusé de complicité.

Le jury a acquitté Wm Williams, accusé de s'être introduit dans une maison dans une intention de vol.

L'accusé de district a demandé et obtenu la mise en liberté de John Kellar accusé de fraude et de John Swan accusé d'escaut à main armée.

A la Quatrième Cour, le juge Preston a ordonné, hier, la mise en cautionnement de l'action pour constable de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve, de présenter le résultat complet au sheriff, ainsi que l'exige la loi.

M. L. St-Martin, registre des votants de cette paroisse, réclame de la ville un quart de son salaire annuel fixé à $500 par la législature.—L'avocat de la corporation base le refus sur ce que la législature n'avait pas le droit d'imposer la taxe.

—A la Troisième Cour, le juge Duvergnay a refusé l'habeas corpus demandé en faveur de Daniel Sandy, et condamné Daniel, qui le recorder stylé à tant d'amour pour enlèvement. Mme Mélinda Gandy, femme d'un des accusés, a pourni, dans un affidavit, les pièces nécessaires. Mme Gandy demande le divorce contre le divorce pour cause de mauvais traitements, et réclame une somme de cent mille piastres, au moins, de ses biens.

SALUT.—Un salut à trois Hurrahs, en honneur du 25 décembre 1857.

Cours des successions. Wm Kerr, accusé d'avoir arrêté un homme au coin des rues Dauphine et Bienville, le 19 courant, a été discharged par le juge Preston, faute de preuves suffisantes.

J. T. M. mort L. E. O. Wright, a été, le 4 août 1857, nommé et institué exécuteur testamentaire de son père, dont le testament devait être exécuté sans cautionnement.

Ernest Chevallier, accusé de vol commis au préjudice de C. A. Cuvillier.

Mme Sarah Bonnet, veuve de Jean Bonnet, a été nommée tutrice de ses enfants, par le juge Preston, sur requête d'un parent, Michael Levy, qui a été nommé curateur de cette Première Cour de District.

C. L. Jones a été, par le juge Preston, nommé curateur de la succession de Jean Bonnet, dont le testament a été déclaré valide par le juge Preston, et dont l'exécuteur testamentaire a été nommé curateur.

Les Dames de la Charité ont, par leur bonne et active coopération, le plaisir de faire un heureux de plus, en la personne de Mme Bonnet, veuve